

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU SALMO CLUB 2016

ST VICTOR SUR OUCHE

26 FEVRIER 2017

Le président de l'AAPPMA le SALMO CLUB M. Gérard Boulet ouvre la séance à 9h20 et profite de l'occasion pour adresser ses remerciements à M. le Maire de St Victor sur Ouche : M. Christian Rollin qui met à notre disposition la salle des fêtes communale. 27 sociétaires sont présents.

RAPPORT MORAL

Parmi les diverses actions du SALMO CLUB ont peut retenir :

1. *ALEVINAGE*

- 1^{ère} catégorie : les déversements de truites maillées ont été effectués en février et en juin pour un total de 240Kg dans l'Ouche et dans la Vandenesse.
- 2^{ème} catégorie :
 - En février 2016 : brochets 2 étés (52Kg) ; black bass (27Kg) ; perches (50Kg)
 - En novembre 2016 : tanches (60Kg) ; gardons (100Kg) ; perches (30Kg) ; black bass (40Kg). Ces poissons sont fournis par la pisciculture du Val de Saône.

2. *RUISSEAU DES ANGLES*

Les mauvaises conditions atmosphériques du printemps et de l'été 2016, une pluviosité d'une exceptionnelle abondance, n'ont pas permis de mener à leur terme les travaux d'aménagements entrepris depuis plusieurs années ; toutefois ceux-ci touchent à leur fin et représentent un tiers du parcours. Les travaux de la partie aval prévus pour septembre 2017 constituent un chantier important. Le financement dont les modalités définitives restent à finaliser sera réparti entre les instances suivantes :

- Agence de l'Eau et région Bourgogne Franche Comté : 80%
- Fédération nationale des AAPPMA : 10%
- Carte nationale, département, SALMO CLUB : 10%.

3. *ENTRETIEN DES ECHALIERS*

Ces dispositifs qui permettent aux pêcheurs de franchir les clôtures délimitant les parcelles doivent être vérifiés chaque année afin de déterminer ceux qui doivent être remplacés et ceux qui doivent être réparés. C'est plusieurs dizaines de dispositifs qui doivent être vérifiés chaque année.

4. *ENTRETIEN DES BERGES DE L'OUCHE*

Voir questions diverses

5. *ACTIONS DES GARDES*

L'action des gardes de la société se veut avant tout préventive. Néanmoins un certain nombre d'infractions : pêche dans les réserves (écluses), pêche sans permis : non respect des tailles légales de capture doivent être sanctionnées. En accord avec la politique adoptée par la fédération départementale (augmentation significative des PV dressés pour les infractions commises en Saône) une vigilance accrue sera en vigueur.

6. *INFORMATIONS DIVERSES*

- Parcours No Kill

Ce parcours d'après les retours recueillis auprès des pêcheurs est fréquenté très régulièrement et montre ainsi son utilité. Une réglementation particulière y est appliquée (hameçon simple sans ardillon, épuisette obligatoire).

- Tarif des cartes de pêche : EHGO : 95€, carte majeure : 75€ ; carte mineure : 20€ ; carte découverte -12 ans : 6€ ; carte femme : 32€ ; carte journalière : 13€ ; carte hebdomadaire : 32€ ; carte barque : 11€ ; carte carpe de nuit : 15€.
- Taille légale de capture des poissons

A compter de 2017 les nouvelles tailles légales des captures de certaines espèces de poissons sont les suivantes : brochet (55cm), truite fario (30cm) sauf certains cours d'eau du Morvan, sandre (50cm), ombre commun (35cm).

- Dépositaires des cartes de pêche
 - Vallée de l'Ouche : coopérative agricole de Bligny sur Ouche, M. Pierre Yves BON à Veuvev sur Ouche, l'Auberge du Pont d'Ouche à Pont d'Ouche.

Agglomération dijonnaise : M. DUHAMEL à Fontaine lès Dijon, M. JOLY « Le Lion d'Or » à Messigny et Vantoux, au siège social 2 Rue du Gal BONY à Dijon, établissements DECATHLON à Quétigny.
- Elections
Suite à des nouvelles élections un nouveau bureau fédéral a été désigné dont le président est M. SONVICO.
Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER

L'exercice 2016 arrêté au 31 décembre s'établit comme suit :

- Dépenses : 11 1076,60 € Recettes : 12 0296,12€ Résultat 2016 : 9 219, 52 €
- Solde 2015 : 19 995,71 € Solde 2016 : 29 125,23 €.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité. Deux commissaires aux comptes sont désignés pour l'exercice 2017 MM. Portmann Pierre et Duriska André.

BUDGET PREVISIONNEL 2017

Recettes		Dépenses	
Compensations	10 047	Baux de 1ère cat.	4 200
Alevinages 1ère cat.	797	Alevinages 1ère cat.	2 700
Alevinages 2ème cat.	1 563	Alevinages 2ème cat.	1 835,50
Quote parts	512,55	Fonctionnement	5 257,05
Liquidités	1 073		
TOTAL	13 992,55 €		13 992, 55 €

QUESTION DIVERSES

- *CORMORANS*

Depuis plusieurs années la présence de cormorans pendant la période hivernale en Côte d'Or ainsi que dans plusieurs régions françaises, de plus en plus nombreux, constitue un problème préoccupant.

Le quota annuel fixé réglementairement d'oiseaux à prélever n'empêche pas un phénomène de prédation piscicole qui va croissant. Si certains plans d'eau importants peuvent le supporter sans dommage, les cours d'eau au débit plus modeste (Hte Seine, Ouche, Vingeanne, Tille, Igon, etc) subissent des dommages réels.

Les cormorans hivernants sont issus principalement des pays du nord de l'Europe (Allemagne, Danemark, Pologne, Pays Bas) où ils sont intégralement protégés et connaissent une augmentation constante. C'est une espèce prolifique (3à5 jeunes par nichée) qui se reproduit désormais dans plusieurs régions françaises. On doit s'attendre à un phénomène de prédation qui ira sans doute croissant. La limitation de l'espèce ne peut être envisagée que par des mesures s'appuyant sur des études scientifiques menées à long terme au niveau européen.

- *ACCES AUX RIVES DE L'OUCHE*

De nombreux secteurs de l'Ouche sont inaccessibles aux pêcheurs en raison de l'abondance de la végétation rivulaire. Le linéaire que doit gérer et entretenir le SALMO CLUB s'étend sur plus de 20KM sur les 2 rives soit plus de 40Km. Il repose intégralement sur l'investissement des bénévoles et cela représente un travail énorme. Un plan de débroussaillage étalé sur 5 ans est présenté. Il faudra sans doute à l'avenir envisager un travail de plus grande envergure. L'intervention d'une entreprise spécialisée est exclue en raison de son coût.

Le président lève la séance à 10h30.